



OBJECTIFS 	<p>Préciser localement les Réservoirs de biodiversité. Réaliser la déclinaison locale de la Trame verte, bleue et noire (TVBN) en allant au-delà des zonages réglementaires pré-existants.</p>
LIVRABLES 	<p>Cartographie au 1/5000^e</p>
MÉTHODES 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des entités « incontournables » du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) (réservoirs, corridors, obstacles, etc.) ; • Elargissement de la représentation cartographique au-delà du périmètre administratif du PLUi. Définition d'une zone tampon à définir selon les réservoirs alentours ; • Mise en place d'une concertation regroupant des experts locaux pour s'accorder sur la localisation et la définition des contours des réservoirs locaux ; • Intégration des données habitats (Ocsol), des éléments des pré-diagnostics et diagnostics écologiques ; • Intégration des éléments issus des méthodes de modélisation statique ou dynamique pour alimenter la concertation et affiner les choix ; • Pour chaque réservoir de biodiversité identifié, représentation des groupes taxonomiques ou espèces cibles visés ; • Création d'une cartographie reprenant le contour de chaque réservoir de biodiversité.
OUTILS SUPPORTS À EXPLOITER 	<ul style="list-style-type: none"> • SRCE / SINP • Eléments de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) • Outil Atlas de la biodiversité communale (ABC)
COMPÉTENCES À MOBILISER 	<ul style="list-style-type: none"> • Experts locaux (associations environnementales, naturalistes, monde agricole, etc.). • Cartographe / Géomaticien. • Ecologue / Naturaliste. • Chargé de mission biodiversité en interne à la collectivité pour assurer le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
PÉRIMÈTRES CIBLES 	<p>• Tout le périmètre.</p> <p>NIVEAU DE PRÉCISION</p> <p>• 1/ 5000^e ou à la parcelle (selon l'occupation du sol disponible).</p>
POINTS DE VIGILANCE 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les cartographies : différencier l'échelle de travail (précise) de l'échelle de restitution opposable. • Pas de taille minimale de Réservoir (cf définition de l'INPN). • Justification des différences constatées par rapport aux réservoirs du SRCE ou du SCoT à développer dans la partie «Articulation des Plans et Programmes» dans le Rapport de présentation du PLU-i.
EXEMPLES CHIFFRÉS 	<p>• A développer</p>